

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ParaCore

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

TEGDMA

Mention

Attention

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 7

	des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
72869-86-4	UDMA			10 - < 15 %
	276-957-5			
	Aquatic Chronic 3; H412			
3290-92-4	TMPTMA			10 - < 15 %
	221-950-4		01-2119542176-41	
	Aquatic Chronic 2; H411			
1565-94-2	BISGMA			5 - < 10 %
	216-367-7			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
109-16-0	TEGDMA			1 - < 5 %
	203-652-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			< 1 %
	202-327-6	617-008-00-0		
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317			
7681-49-4	fluorure de sodium			< 1 %
	231-667-8	009-004-00-7		
	Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H301 H319 H315 EUH032			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 7

Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Substance(s) photosensible(s).

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	
7681-49-4	Sodium (fluorure de), en F	-	2		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7681-49-4	Fluorures de sodium	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

8.2. Contrôles de l'exposition

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 7

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	blanchâtre

Testé selon la méthode

Modification d'état

Densité (à 23 °C):	2.1 g/cm ³
--------------------	-----------------------

Hydrosolubilité: (à 23 °C)	insoluble
-------------------------------	-----------

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. (partiellement soluble)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviterLumière.
Radiations UV/rayonnement solaire.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 7

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	UDMA				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OECD 401
3290-92-4	TMPTMA				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Référence bibliographique	
	dermique	DL50 > 3000 mg/kg	Lapin	Référence bibliographique	
109-16-0	TEGDMA				
	par voie orale	DL50 10837 mg/kg	Rat	Référence bibliographique	
7681-49-4	fluorure de sodium				
	par voie orale	DL50 52 mg/kg	Rat	RTECS	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (TEGDMA), (peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	UDMA					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10.1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203
3290-92-4	TMPTMA					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0.177 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 9.22 mg/l	48 h	Daphnia magna		
7681-49-4	fluorure de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 925 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 850 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 338 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 6 de 7

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	UDMA			
	OECD 301 F	22%	28	
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
72869-86-4	UDMA	3.39
3290-92-4	TMPTMA	3.53
1565-94-2	BISGMA	4.94
109-16-0	TEGDMA	1.88

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: ---

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Information supplémentaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241

Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaCore

Date de révision: 05.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 7 de 7

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ParaBond Adhesive A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 7

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			30 - < 35 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			25 - < 30 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			
1830-78-0	GDMA			20 - < 25 %
	217-388-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			1 - < 5 %
	202-327-6	617-008-00-0		
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 7

Après ingestion

Demander l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau en aspersion. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 7

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	6.5
------------	-----

Modification d'état

Densité:	1.02 g/cm ³
Hydrosolubilité:	partiellement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 7

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	RTECS	
1830-78-0	GDMA					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		OECD 423

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle), (peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 14221 mg/l	9268 -	48 h	Daphnia magna	IUCLID
1830-78-0	GDMA					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	43.2	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 6 de 7

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	LQ4
N° danger:	33

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 274
E3
: 1
D/E
Réglementations particulières: 274 601 640C
E2
: 2
Réglementations particulières: 640C
Réglementations particulières: 144 601

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Quantité limitée (LQ):	3 L
EmS:	F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 330, 944
Réglementations particulières: 944
Réglementations particulières: 144, 330

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive A

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 7 de 7

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	307
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
: Y305
60 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales****Information supplémentaire**

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ParaBond Adhesive B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Liquide inflammable: Flam. Liq. 2
Mentions de danger:
Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 6

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			85 - < 90 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Demander l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau en aspersion. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 6

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 - 80 °C
Point d'éclair:	15 °C
Limite inférieure d'explosivité:	3.5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	19 vol. %
Densité:	0.84 g/cm ³
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 6

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	par voie orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS		

Irritation et corrosivité

Dangers éventuels: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 6

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): LQ4

N° danger: 33

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 274

E3

: 1

D/E

Réglementations particulières: 274 601 640C

E2

: 2

Réglementations particulières: 640C

Réglementations particulières: 144 601

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ): 3 L

EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 330, 944

Réglementations particulières: 944

Réglementations particulières: 144, 330

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 305

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 307

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2

: Y305

60 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Adhesive B

Date de révision: 20.04.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 6 de 6

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales****Information supplémentaire**

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Non-Rinse Conditioner

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ParaBond Non-Rinse Conditioner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Téléfax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Non-Rinse Conditioner

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 2 de 5

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			45 - < 50 %
	212-782-2	607-124-00-X		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317			
15214-89-8	acide acrylamido sulfonique			5 - < 10 %
	239-268-0			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H302 H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Non-Rinse Conditioner

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 3 de 5

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Substance(s) photosensible(s).

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore

Testé selon la méthode

Modification d'état

Densité:	1.2 g/cm ³
----------	-----------------------

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Lumière.

Radiations UV/rayonnement solaire.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Non-Rinse Conditioner

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 4 de 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
15214-89-8	acide acrylamido sulfonique					
	par voie orale	DL50 mg/kg	1830	Rat	Référence bibliographique	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Transport fluvial (ADN)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ParaBond Non-Rinse Conditioner

Date de révision: 06.05.2015

Date d'impression: 22.02.2018

Page 5 de 5

14.1. Numéro ONU: ---**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** ---**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** ---**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales****Information supplémentaire**

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)